Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260427-D2026_2704_04-DE

DÉLIBERATION N° 2026-27/04-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de la convocation : 17 AVRIL 2026 Nombre de Membres : En exercice 17 Présents 14 Votants 15	L'an deux mil vingt six, le 27 avril à 18 heures 30. Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Christelle JAFFRÉ DANET, Maire. **PRÉSENTS** : Christelle JAFFRÉ DANET, Nadine SIMON, Marie-Berchmans FICHER, Judikaëlle RUP JOLY, David THOMAS, Patrick LE LOUER, Carelle MOUREAUD, Karine LE MERO, Anne PORCHOU, Marie-Françoise SINEAU, Martine LE HETET, Sabrina MOIZAN-DUDORET, Erik TORTELLIER, Déborah MORICE. **ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION** : Isabelle MARTIN à Nadine SIMON ; **ABSENTS EXCUSÉS** : Brigitte BELLAMY, Barbara LE GAL ; **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Nadine SIMON. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

OBJET :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 Et AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Vu l'article 205 de la loi de finances n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;
Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le CFU 2025 du Centre Communal d'Action Sociale de CAMORS;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, Madame JAFFRÉ DANET étant nouvellement élue sur les fonctions de Maire, et Présidente de droit du CCAS, elle peut rester présente.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260427-D2026_2704_04-DE

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale		9 850,00 €	9 850,00 €
	Recettes réalisées		11 060,81 €	11 060,81 €
	Restes à réaliser		0	0
Dépenses	Autorisation budgétaire totale		15 751,86 €	15 751,86 €
	Dépenses réalisées		14 322,30 €	14 322,30 €
	Restes à réaliser		0	0
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)		- 3 261,49 €	- 3 261,49 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)		+5 901,86 €	+5 901,86 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)		+2 640,37 €	+2 640,37 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)		0	0
Résultat cumulé	Excédent/déficit		+2 640,37 €	+2 640,37 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du CCAS de CAMORS, et l'affectation de résultat, soit un excédent de fonctionnement à reporter à l'article 002 pour 2 640,37 €.

Acte rendu exécutoire après transmission :
- Au représentant de l'Etat et publicité pour affichage le :

Le secrétaire de Séance
Nadine SIMON

Pour copie conforme
A CAMORS, le 27 avril 2026
Le Président,
Christelle JAFFRÉ DANET

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
56330 CAMORS